



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CENTRE-VAL DE LOIRE

18.00107

Siège Social

13 av. des Droits de l'Homme
45921 ORLÉANS cedex 9
Tél. : 02 38 71 91 10
Fax : 02 38 71 91 12
Email : accueil@centre.chambagri.fr

**Motion relative
à la consommation de vin et la santé publique**

La Chambre régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session le 23 février 2018 et le 9 mars 2018, sous la présidence de Jean-Pierre LEVEILLARD

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant que le vin est un produit de civilisation constituant une richesse patrimoniale pour notre pays,

Considérant que les consommations excessives et à risque d'alcool sont un enjeu majeur de santé publique,

Rappelle que la filière viticole prône, depuis de nombreuses décennies, une consommation modérée et responsable du vin,

Rappelle que la filière a mené depuis longtemps une montée en qualité de sa production et de son identification,

Rappelle que la filière viticole proposera, à la demande du Président de la République, un plan de prévention des consommations excessives et à risque d'alcool au printemps 2018,

Regrette les propos tenus par la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn, souhaitant que le vrai message de santé publique soit « l'alcool est mauvais pour la santé »,

Demande que les politiques de prévention relatives à la consommation d'alcool ne soient pas caricaturales et ne stigmatisent pas la production viticole, en distinguant clairement le vin des alcools forts consommés de façon excessive par certains,

Demande que le principe de modération soit réintégré dans la politique de prévention pour permettre une approche juste et équilibrée de la consommation d'alcool et de vin en particulier.

Délibéré à Orléans le 9 mars 2018

Le Président, Jean-Pierre LEVEILLARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 184 500 130 00028

APE 9411Z

www.centre.chambagri.fr